



On ne parle du Burundi à l'international que pour en dire du mal. Pourtant, ce pays de 27.000 km2 en Afrique centrale, assis sur le lac Tanganyika est l'un des mieux gérés du continent africain.

Il existe là bas un principe dans la gestion des établissements et entreprises du portefeuille de l'Etat: tout candidat à un poste de directeur général, après approbation de sa candidature par le Conseil de ministres, cette candidature est ensuite présentée au chef de l'Etat pour validation par décret présidentiel. L'heureux promu aura alors 4 ans (sans un jour de plus !) pour produire des résultats et s'en aller. De ces résultats dépendra son rejaillissement à un autre poste plus juteux. Le cas contraire, il entamerait sa descente en enfer. Il va de soi que chaque Dg se bat là bas dès sa nomination pour produire des résultats élogieux. Personne ne veut échouer. Voilà une pratique incitative qui mériterait d'être implémentée au Cameroun. L'environnement institutionnel camerounais dispose d'un arsenal impressionnant de textes constitutionnels et judiciaires parmi les plus modernes au monde.

Ces textes sont malheureusement des oripeaux pour plaire à la communauté internationale plutôt que pour réglementer, moderniser et harmoniser le fonctionnement de l'administration publique, avec les aspirations légitimes de la population nationale pour mieux vivre. Le cas du Pr Viviane Ondoua Biwolé illustre notre propos et confirme une culture étatique essentiellement répressive.

Dans le tourbillon des préparatifs de la Journée internationale de la Femme, cette dame avenante et charismatique était encore Directeur général adjoint de l'Institut supérieur de management public. Elle publie dans son blog de mercredi 6 mars 2019 une tribune, afin de susciter un débat dans la mouvance de cette Journée de la Femme. Elle écrit notamment « qu'il n'est pas exclu qu'une femme succède à Paul Biya ». Rien d'anormal en cette circonstance où la femme est appelée à réfléchir, y compris sur des sujets politiques. Mais c'était sans savoir que la succession de l'actuel locataire du palais de l'Unité est un sujet que Paul Biya n'aime jamais entendre. Pire, lorsque ce sujet est évoqué par une femme !

Le même jour, Viviane Ondoua Biwolé apprend par voie de radio qu'elle venait d'être limogée de son poste ! L'autre hypothèse de ce brusque limogeage proviendrait de ce que, en respect de la loi du 12 juillet 2017 qui fixe à 3 ans renouvelables 2 fois le séjour des Dg, Dg/a à la tête des établissements publics, le Pr Viviane Ondoua Biwolé avait écrit aux autorités pour leur rappeler qu'elle quitterait ses fonctions en juin prochain comme le stipule la loi. Ce rappel des dispositions légales est considéré comme une « démission » au Cameroun» or démissionner d'un poste où on a été porté par décret du président de la République équivaut à un acte de crime de lèse majesté.

Le président seul doit se donner le plaisir de vous limoger. Viviane Ondoua Biwolé est une femme à la tête pleine et au ton libre. Si elle ne critique pas ouvertement le système qui l'emploie, elle n'est pas non plus considérée comme une militante chaude. Un comportement inacceptable au Cameroun pour un produit issu d'un décret du président de la République. Viviane Ondoua Biwolé paie donc pour son indépendance d'esprit.

Elle gagne par ailleurs en honneur et en grandeur, pour avoir voulu rester fidèle à l'esprit de notre loi. Le Burundi a instauré un turnovers dans sa gouvernance. Il en récolte les dividendes. Lorsqu'un système tente de vous priver de votre liberté de pensée et que vous ne lui opposez aucune résistance, vous cesserez de vous appartenir. Le Pr Viviane Ondoua Biwolé a décidé de rester elle-même. Elle a gagné estime et en respect.

Un article de Xavier Messè
